

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

À une session extraordinaire du conseil de la susdite municipalité exceptionnellement en huis clos qui se tenait au Centre d'interprétation du cerf de Virginie, le jeudi 3 février 2022 à 19h00, sont présents le maire Monsieur Roch Carpentier, les conseillers Messieurs Gilles Courchaine, Hugo Carle et Yves Morin ainsi que Madame la conseillère Linda Lirette. Les conseillères Mesdames Mélanie Renaud et Sylvie Leclair ont motivé leur absence. Nathalie Lewis, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. 2022-02-R12127 Ouverture de l'assemblée

Gilles Courchaine appuyé de Yves Morin propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit ouverte.

Adoptée

2. 2022-02-R12128 Adoption de l'ordre du jour

Linda Lirette appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du Règlement 322-22 : Règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2022
4. Rapport d'activités schéma de couverture de risques en incendie – année 4
5. Adoption du Règlement 321-22 : Règlement relatif aux traitements des élus municipaux
6. Varia
7. Parole au public et période de questions
8. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée

3. 2022-02-R12129 Adoption du Règlement 322-22 : Règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2022

Gilles Courchaine appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu d'adopter le Règlement 322-22; Règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2022.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4. 2022-02-R12130 Rapport d'activités schéma de couverture de risques en incendie – année 4

CONSIDÉRANT QU'En référence à l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie, la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau doit produire annuellement un rapport d'activité en lien avec le plan de mise en œuvre inscrit dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de sécurité incendie, monsieur Alain Lapierre, a déposé le rapport annuel d'activités pour l'année 2021 pour adoption par le conseil;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Hugo Carle et appuyé par Yves Morin et résolu :

QUE ce Conseil a pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en oeuvre (4^e année) du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau pour l'année 2021 et l'adopte tel que déposé;

QU'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau monsieur Louis Gauthier, qui le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5. 2022-02-R12131 Adoption du Règlement 321-22 : Règlement relatif aux traitements des élus municipaux

Hugo Carle appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu d'adopter le Règlement 321-22; Règlement relatif aux traitements des élus municipaux.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6. VARIA

7. Parole au public et période de questions

8. 2022-02-R12132 Levée de l'assemblée

Gilles Courchaine appuyé de Yves Morin propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée à 19h20.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Nathalie Lewis
Directrice générale
Greffière-trésorière